Produits ménagers: prudence!

De la lessive, des désodorisants, des décapants, des dégraissants, des cires, des détachants, des détartrants, des déboucheurs, des nettoyants pour les toilettes… Les maisons renferment une quantité de produits d'entretien divers.

Certes utiles, ils présentent aussi des **dangers**, parfois mortels, en cas d'utilisation inappropriée : ils peuvent brûler, étouffer, intoxiquer, laisser des séquelles. Et cela n'arrive pas qu'aux autres ou chez les autres…

Au Centre Antipoisons, sur les 51.521 appels reçus en 2010, 82 % concernaient des demandes d'avis, en urgence, après une exposition à un produit, c'est-à-dire suite à son ingestion ou à sa mise en bouche, à un contact cutané, à une projection dans les yeux ou à une inhalation.
Dans 26 % des cas, un produit ménager était en cause. Pour les enfants, ce pourcentage s'élevait à 29,4 %.

Avec certaines règles de prudence, il est possible d'éviter un grand nombre de ces accidents domestiques.

Il suffit d'un peu d'attention, de vigilance, d'organisation et de « bonnes habitudes » à respecter.

Feu orange : chez l'enfant, c'est le désir d'exploration – normal avant 4 ans – qui le pousse à ingérer des produits

domestiques. Chez l'adulte, les accidents surviennent surtout en raison d'erreurs de manipulation[1].

Pour petits et grands, une maison sans risque

Certaines conduites à risque potentialisent les dangers.

La plus fréquente ? Transvaser un produit toxique dans un récipient ou une bouteille prévue pour un usage alimentaire. Cette pratique se trouve à l'origine de 60 % des cas d'intoxication d'un enfant à l'eau de Javel (2).

De manière générale, on conseille surtout :

- de laisser les produits domestiques dans leur emballage d'origine et de les ranger dans un endroit séparé des réserves alimentaires, loin des sources de chaleur, et hors de portée des enfants;
- de lire les conditions d'emploi et de les respecter. Utilisez des gants de protection (en bon état) pour les produits caustiques ou irritants;
- de ne pas mélanger les produits et de ne pas en utiliser plusieurs à la fois. Leur combinaison risque de déclencher des réactions chimiques toxiques, sans augmenter leur efficacité;
- d'apprendre à reconnaître les pictogrammes indiquant les risques d'un produit.

Feu orange : dans la majorité des cas, c'est lorsqu'un qu'un adulte utilise un produit qu'un accident survient chez l'enfant[2].

Créer de bonnes conditions

Les accidents domestiques risquent davantage de se produire lors de certaines périodes à risque (comme par exemple lors

d’un déménagement, de travaux dans la maison, de problèmes familiaux…). Certaines plages horaires sont davantage propices aux accidents : en fin de la matinée et entre 16 et 19 heures.

En observant le comportement et l’évolution d’un enfant, il devient plus aisé d’adapter l’environnement et d’y apporter des mesures de sécurité utiles aux petits téméraires ou aux hyperactifs.

Feu vert : la sensibilisation des enfants aux dangers des produits domestiques peut débuter très tôt.

Feu rouge : dès qu’un enfant atteint 5 mois, tous les produits toxiques doivent être placés hors de portée. Des crochets anti-ouverture empêchent les plus grands d’ouvrir les armoires.

Des réactions adaptées

L’usage inadapté d’un produit domestique risque de provoquer des vomissements, une gêne respiratoire, de la toux, des picotements aux yeux, au nez, à la gorge, des brûlures (parfois sévères) ou d’entraîner une crise d’asthme.

Adoptez les **bons réflexes** :

- en cas d’ingestion d’un produit, **ne donnez rien à boire**, car cela pourrait aggraver la situation. Sauf indication contraire du médecin, ne faites pas non plus vomir la victime;
- en cas de projection dans les yeux, rincez-les sous un filet d’eau tiède, paupières ouvertes, de 10 à 20 minutes;
- lors d’un contact irritant ou brûlant sur la peau, laissez l’endroit concerné sous un filet d’eau froide;
- si l’inhalation d’un produit (en respirant) provoque une gêne, quittez la pièce et respirez à l’air libre.

Dans tous ces cas, informez-vous rapidement auprès du **Centre**

Antipoisons (**070 245 245**, appel gratuit). Restez calme, afin de pouvoir donner l'âge et le poids de la victime, le nom exact du produit, la quantité ingérée, les symptômes présents.

Les cas graves exigent de faire immédiatement appel aux secours d'urgence (112).

Pour plus d'informations sur les risques liés à divers produits ménagers, vous pouvez consulter le site du Centre Antipoisons.

Photo © teracreonte – Fotolia.com

Mise à jour le 20/09/2021

Références

(1) Rapport 2010 du Centre Anti-Poison.

(2) CIRPAE : Centre d'Information et de Rencontre pour la Prévention des Accidents d'Enfants (France).